

Date de dépôt : 31 octobre 2012

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : En application de l'article 11 de la constitution de la République et canton de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 mai 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Nous soussignés, habitants des immeubles 12 et 14 quai du Seujet, constatons avec consternation que rien n'est fait par les autorités pour enrayer la progression des vendeurs de drogue dans notre quartier ni à l'encontre d'organiseurs de manifestations musicales qui ne respectent pas les droits de voisinage.

Quasiment à toute heure de la journée, des individus vaquent impunément à leur sinistre commerce. Il est révoltant de constater la passivité des forces de l'ordre à leur égard.

Ce marché à ciel ouvert de la drogue cumulé au vacarme tonitruant émanant de l'usine jusqu'aux petites heures du matin nous empoisonne la vie.

Nous demandons instamment au Grand Conseil de donner suite à notre pétition et notamment de demander à l'autorité compétente de prendre les mesures nécessaires pour :

- Déloger les dealers de notre quartier;*
- Imposer aux organisateurs de soirées musicales qui se déroulent dans le bâtiment dit de « l'Usine », de respecter les règles de droit de manière à ce que nous puissions nous aussi bénéficier de calme durant les heures dévolues au sommeil et au repos.*

Nous ne demandons rien d'autre que l'application du droit et le respect de nos droits.

N.B. 26 signatures

p.a Argecil SA

Régie immobilière

Avenue de Frontenex 6

CP 6014 1211 Genève 6

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Grand Conseil, insatisfait du contenu du rapport qu'avait validé le Conseil d'Etat lors de sa séance du 25 juillet 2012, a refusé cet objet et le lui a donc renvoyé lors de sa session du 14 septembre 2012.

Le Conseil d'Etat ne peut que réitérer les réponses qu'il avait apportées aux pétitionnaires dans son précédent rapport. Toutefois, il est en mesure d'en apporter des compléments, notamment sur les deux revendications exprimées dans la pétition.

Déloger les dealers du quartier

Comme indiqué dans le précédent rapport, le secteur du quai du Seujet demeure l'une des priorités en matière de sécurité et la police entend poursuivre et renforcer son action tant préventive que répressive dans ce quartier, mais également en Ville de Genève et à l'échelle du canton.

Cette action doit cependant connaître prochainement une nouvelle impulsion et en sera conséquemment renforcée. L'élaboration récente et conjointe par le Ministère public et le Conseil d'Etat de la convention intitulée « Politique commune en matière de lutte contre la criminalité 2012-2014 » a précisé pour objectif de développer davantage la politique sécuritaire du canton. Ce développement passe par la définition d'une stratégie qui inclut tous les acteurs concernés – autorités policières, judiciaires et pénitentiaires – et qui coordonne leurs tâches et missions respectives, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Dans l'immédiat, outre l'exécution d'une étude par la Police dressant un état de la situation du canton en matière de criminalité, plusieurs axes de politique pénale pour la période 2012–2014 ont été conjointement retenus par le procureur général et le département de la sécurité. Parmi ces axes figurent celui concernant la sécurité de l'espace public, ainsi que celui de la lutte contre le trafic des stupéfiants.

Respect des règles de droits par les organisateurs de soirées musicales qui se déroulent dans le bâtiment dit de « l'Usine »

La place des Volontaires demeure l'objet d'une attention soutenue des forces de police. Toutefois, la problématique des nuisances sonores émanant d'un lieu tel que l'Usine n'est pas du ressort unique des forces de l'ordre et du Conseil d'Etat.

L'ensemble du bâtiment appartenant à la Ville de Genève, cette dernière est donc également concernée par les problèmes de voisinage que ce lieu suscite; le Conseil municipal a ainsi voté le 18 avril 2012 un crédit de réalisation pour les travaux d'assainissement acoustique du bâtiment. L'achèvement de ces travaux – revendiqués de surcroît tant par l'ensemble des associations du quartier que par les exploitants de l'Usine – est prévu pour cette année.

A noter encore que la problématique des nuisances sonores est susceptible de faire l'objet de diverses mesures à l'échelle du canton. Ces mesures sont actuellement à l'étude dans le cadre du projet de refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH), initié par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER

Annexe :
Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition 1733-B

Secrétariat du Grand Conseil**P 1733-B**

Date de dépôt : 26 juillet 2012

Rapport du Conseil d'Etat**au Grand Conseil sur la pétition : En application de l'article 11 de la constitution de la République et canton de Genève**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 mai 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Nous soussignés, habitants des immeubles 12 et 14 quai du Seujet, constatons avec consternation que rien n'est fait par les autorités pour enrayer la progression des vendeurs de drogue dans notre quartier ni à l'encontre d'organisateur de manifestations musicales qui ne respectent pas les droits de voisinage.

Quasiment à toute heure de la journée, des individus vaquent impunément à leur sinistre commerce. Il est révoltant de constater la passivité des forces de l'ordre à leur égard.

Ce marché à ciel ouvert de la drogue cumulé au vacarme tonitruant émanant de l'usine jusqu'aux petites heures du matin nous empoisonne la vie.

Nous demandons instamment au Grand Conseil de donner suite à notre pétition et notamment de demander à l'autorité compétente de prendre les mesures nécessaires pour :

- Déloger les dealers de notre quartier ;*
- Imposer aux organisateurs de soirées musicales qui se déroulent dans le bâtiment dit de « l'Usine », de respecter les règles de droit de manière à ce que nous puissions nous aussi bénéficier de calme durant les heures dévolues au sommeil et au repos.*

Nous ne demandons rien d'autre que l'application du droit et le respect de nos droits.

*N.B. 26 signatures
p.a Argecil SA
Régie immobilière
Avenue de Frontenex 6
CP 6014 1211 Genève 6*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le secteur compris entre le pont de Sous-Terre, le quai du Seujet et le pont de la Coulouvrenière est connu des forces de police pour être un lieu de trafic de stupéfiants.

Dans le cadre de l'opération Figaro dans un premier temps, puis de l'opération Mousquetaires, des contrôles d'identité et des opérations de sécurité ont été effectués pour juguler ce trafic. Le site a fait l'objet de 170 contrôles et 274 interventions pour des affaires de drogue durant la période du 1^{er} janvier 2011 au 7 mars 2012.

Parallèlement, la Ville de Genève a entrepris des travaux d'aménagement de la promenade, en supprimant notamment des butes qui, jusque-là, permettaient aux dealers d'opérer à l'abri des regards.

Les dealers en question sont exclusivement des requérants d'asile ayant fait l'objet d'une décision de non entrée en matière et des Magrébins en situation irrégulière, populations sur lesquelles les actions répressives n'ont eu, jusqu'ici, que peu d'effets.

S'agissant des agressions, 18 réquisitions ont été enregistrées entre le 1^{er} janvier 2011 et le 7 mars 2012. La plupart n'ont donné lieu à aucune plainte et sont liées à la consommation d'alcool.

Il convient de relever que la police travaille en contact étroit avec l'ensemble des intéressés, qu'il s'agisse des habitants, de l'établissement scolaire du Seujet ou de l'établissement « le Platinum » situé sur le quai du Seujet. Les agents de police municipaux ont également été sensibilisés au problème et un renforcement de leurs patrouilles a été formellement demandé.

Le secteur du quai du Seujet demeure une priorité en matière de sécurité et la police entend poursuivre et renforcer son action pour assainir le quartier.

Les effets de l'exploitation de l'Usine sur les habitants ne sont pas oubliés. La Place des Volontaires fait l'objet d'une attention soutenue des forces de police. Elles n'ont toutefois été sollicitées qu'une quinzaine de fois entre le 1^{er} janvier 2011 et le 20 mars 2012 pour des questions liées au bruit.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER